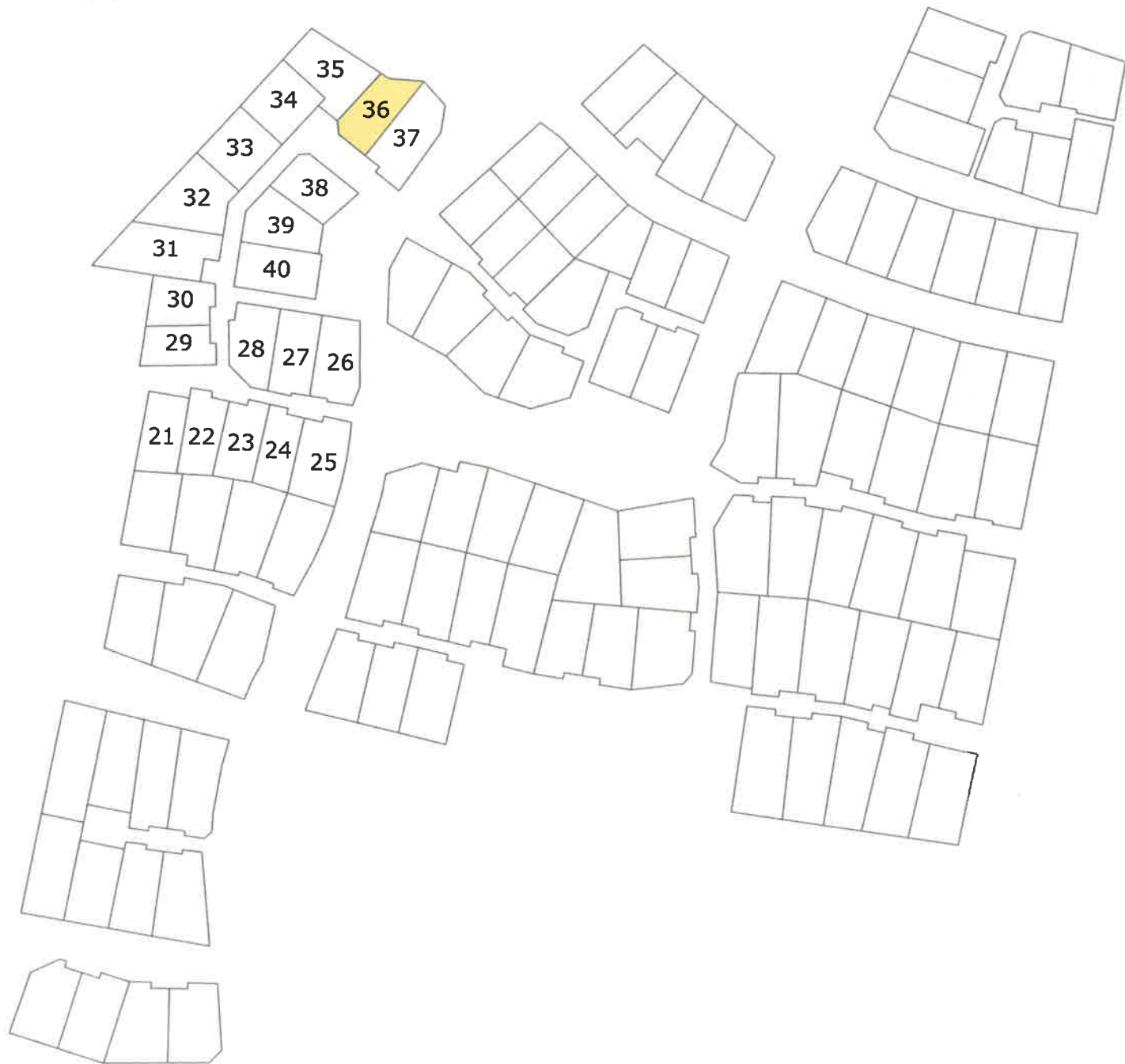


Lotissement LA GAILLARDIERE II

Plan de composition



Echelle : 1 / 2000



Cabinet LOISEAU - SELARL de Géomètres-Experts

GÉOMÈTRE - EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

Siège Social
1bis rue Gresset - BP 52
72202 LA FLECHE Cedex
Tél.: 02.43.480.680

Bureau secondaire
16 avenue Jean Jaurès
72500 MontVal sur Loir
Tél.: 02.43.44.21.22

Bureau secondaire
13 bis, rue Jean Grémillon
72000 LE MANS
Tél.: 02.43.23.38.10

contact@cabinetloiseau.com

DEPARTEMENT DE LA SARTHE

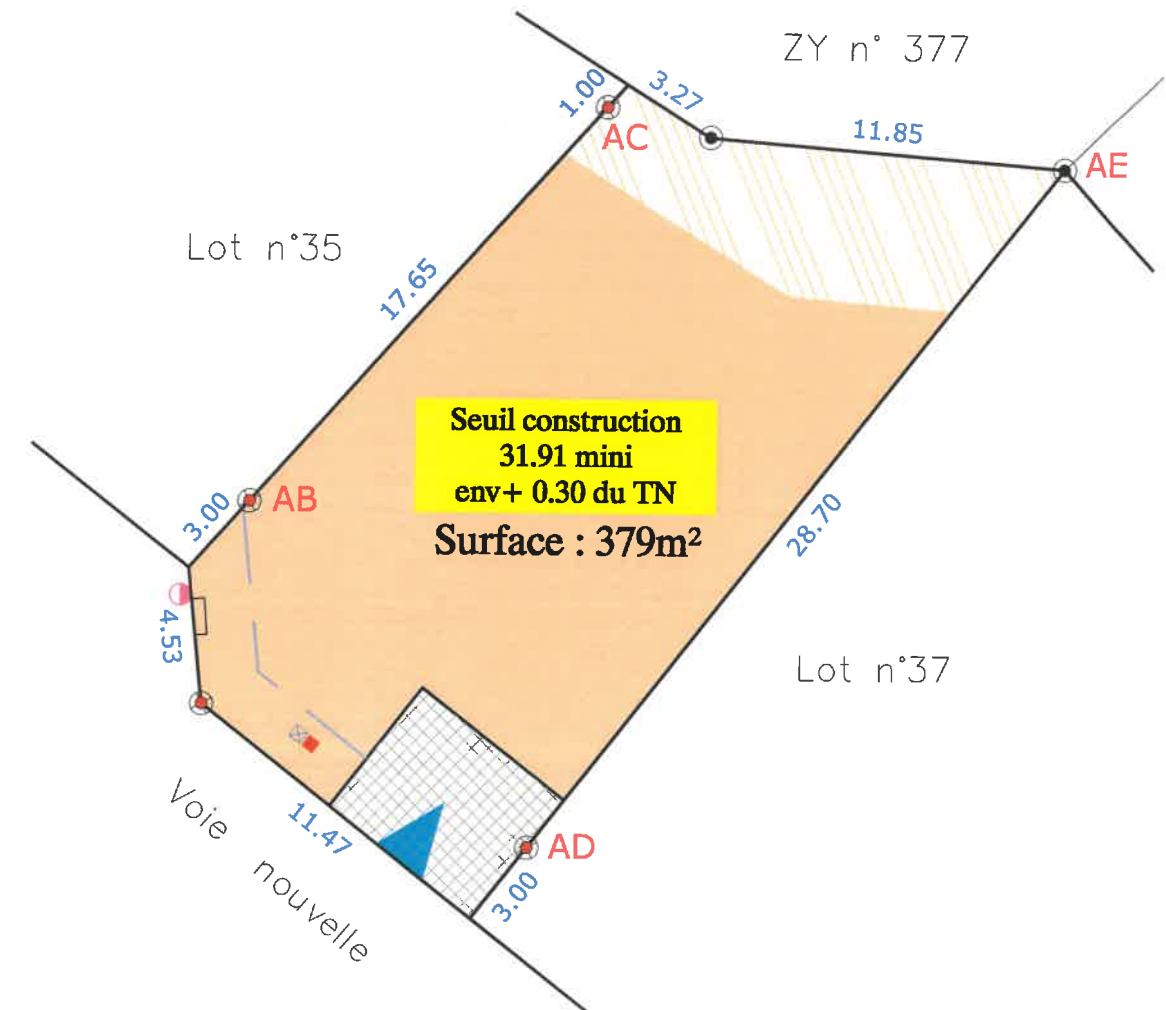
VILLE DE LA FLECHE

Lotissement "La Gaillardière II"

Lot n° 36

PLAN MASSE

Section ZY n° 523 et 543
Surface : 33+346=379m²



Borne OGE plaque	Emprise inconstructible	Accès imposé 6,00x5,00m
Borne OGE ancienne	Emprise constructible primaire	Accès glissant 6,00x5,00m
Eaux usées	Emprise constructible secondaire	Seuil construction ... mini env+ ... du TN
Eaux pluviales	Marge de retrait minimum de 2,00m pour la construction principale	Côte de seuil projeté (+7cm/niveau le plus haut de l'accès)
Candélabre	Côte de retrait définissant les emprises constructibles	
Muret technique (AEP, Téléphone, GAZ, Basse Tension)		
Côte de retrait au moins égale à la demi-hauteur du bâtiment mesurée à l'égout du toit avec un minimum de 3m		

N.B.: Les indications techniques et réglementaires ont été transmises par PAYSAGE CONCEPT (d'après le plan: PA MAJ 8 Juillet 2016)

Dressé par le Cabinet LOISEAU
SELARL de Géomètres-Experts
Soussigné à LA FLECHE le 27 Juillet 2018
Référence = GL/2018/20947

Echelle : 1/250

Ville de LA FLECHE

LOTISSEMENT « La Gaillardière II »

LOT n° 36

SARTHE HABITAT vend le lot n° 36 d'une superficie réelle de 379 m², joignant :

- au Nord, la parcelle ZY n° 377,
- à l'Est, le lot n° 37,
- au Sud, la voie nouvelle,
- à l'Ouest, le lot n° 35.

Il est cadastré de la manière suivante :

Section ZY n° 523	« La Gaillardière II »	Surface réelle.....	33 ca
Section ZY n° 543	« La Gaillardière II »	Surface réelle.....	3 a 46 ca
		SOIT.....	<u>3 a 79 ca</u>

SUIVANT D.A. n° 3713 R vérifié et numéroté au Cadastre du MANS (72) le 25 Juillet 2018

DELIMITATION

D'une façade de :

- 16.00 m (4.53 + 11.47 m) en bordure de la voie nouvelle,
- 15.12 m (3.27 + 11.85 m) en bordure de la parcelle ZY n° 377

Il est délimité comme suit :

1. avec le lot n° 35 par la ligne droite AB-AC matérialisée comme suit :
 - au point AB, par une borne O.G.E. plaquette située à 3.00 m en retrait de la voie nouvelle,
 - au point AC, par une borne O.G.E. plaquette située à 1.00 m en retrait de la limite de propriété voisine (ZY n° 377), à 17.65 m de la borne AB.
2. avec le lot n° 37 par la ligne droite AD-AE matérialisée comme suit :
 - au point AD, par une borne O.G.E. plaquette située à 3.00 m en retrait de la voie nouvelle,
 - au point AE, par une borne O.G.E. ancienne située en bordure de propriété voisine (ZY n° 377), à 28.70 m de la borne AD.

Fait à LA FLECHE, le 27 Juillet 2018

Cabinet LOISEAU
SELARL de Géomètres Experts
1 bis rue Gresset - 72200 LA FLECHE
© 02 43 480 680 - Fax 02 43 480 689
contact@cabinetloiseau.com

N° Inscription OGE : 5015
LA FLECHE MANS